
AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée de la façon suivante :

Par le remplacement des règles de stationnement applicables sur les côtés est et ouest de l'avenue Vincent d'Indy par les suivantes :

- En remplaçant, aux alinéas 1) des cotés est et ouest, les mots « 8h à 9h » par les mots « 9h à 10h » ;
2. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
 3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 JUIN 2023.

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Me Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	02 mai 2023
Adoption du premier projet de règlement :	02 mai 2023
Adoption du règlement :	06 juin 2023

Dossier 1235069021

DOCUMENT ANNEXÉ À LA
RÉSOLUTION CA23 16 0XXX
DU 06 JUIN 2023